

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 21/22 (1913)

**Heft:** 2

**Rubrik:** Nouvelles de l'activité des sociétés

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sont recouvertes de poussières où les microbes entrent en grande qualité. Ainsi, des fraises possédaient jusqu'à deux mil-

lions de microbes par centimètre cube, et des groseilles 850,000.

## Nouvelles de l'activité des sociétés

**Société militaire sanitaire suisse.** — *Séance du Comité central* du 9 janvier 1913.

*Principal objet à l'ordre du jour: timbres-franchise, répartition.* — Le Comité, malgré d'actives démarches, n'a pu obtenir une provision de timbres supérieure à celle de 1912, mais il a pris la décision de répartir entre les sections la totalité des timbres reçus.

*Subvention fédérale pour 1912.* — Cette répartition sera prochainement adressée aux sections et sera basée sur le rapport arrêté au 31 décembre 1911 et présenté par le Comité central dans l'assemblée du 19 mai 1912. Cette double répartition basée à nouveau sur le même rapport provient du fait que, pendant son premier exercice, le Comité central a touché deux subventions fédérales.

*Emblème Croix-Rouge.* — Notre Comité fera les démarches nécessaires pour que la société soit reconnue légalement comme organe auxiliaire de la Croix-Rouge, ce qui jusqu'à maintenant n'était pas encore le cas.

*Manuel pour le soldat sanitaire.* — Nous avons aussi appris avec plaisir que, grâce à l'obligeance de Monsieur le Médecin en chef de l'Armée fédérale, les feuilles recommandant la société et ses sections aux soldats sanitaires seront remplacées dans le manuel par une impression faite directement sur la première page.

*Solde en caisse.* — Le solde en caisse au 31 décembre 1912 était de fr. 1118. 20.

*Divers.* — Le Comité central rappelle à Messieurs les présidents des sections que le dernier délai pour l'envoi des rapports annuels est le 31 janvier et les prie de vouloir bien se conformer à cette prescription statutaire.

Le Comité central rappelle également à MM. les membres des sections que les travaux pour

les concours de travaux écrits doivent lui être adressés au plus tard le 1<sup>er</sup> mars, les présidents des sections ont reçu une provision suffisante de formulaires.

*Compte des cartes du 1<sup>er</sup> août 1912.*

*Cartes.*

Achetées de la Croix-Rouge . . . . .	9000
Revendues aux sections et divers . . . . .	7922
Restent au Comité central	<u>1078</u>

*Espèces.*

Payé à la Croix-Rouge 9000 à 16 ct. fr.	1440. —
» pour frais divers . . . . . »	12. 95
Total des dépenses fr.	1452. 95
Reçu des sections et divers »	1286. 55
Déficit au compte du Comité central	<u>fr. 166. 40</u>

Le trésorier: \*

*Bourquin, 1<sup>er</sup> lieut., quartier-maitre.*

*Statistique de la vente.*

Sections: Bâle . . . . .	700
Bienne . . . . .	300
Coire et environs . . . . .	300
Degersheim . . . . .	150
Fribourg . . . . .	300
Genève et Comité central . . . . .	2442
Glaris . . . . .	500
Lausanne . . . . .	300
Liestal et environs . . . . .	300
St-Gall . . . . .	300
Straubenzell . . . . .	300
Tablat . . . . .	300
Trins . . . . .	130
Vevey . . . . .	300
Wald-Rüti . . . . .	300
Wartau . . . . .	300
Winterthour et environs . . . . .	100
Zurich . . . . .	300
Zürichsee . . . . .	300
	<u>7922</u>

**Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel.** — Lors de sa réunion d'octobre, le Comité a fait un premier versement de 150 fr. à la Caisse d'épargne de Neuchâtel, pour le fond de réserve de la société. Il a examiné les demandes d'admission et les certificats des personnes dont les noms suivent :

° Candidats :

1. M<sup>lle</sup> Maria Hofstetter, 1872, de Niedercœnz, infirmière, catégorie A ;
2. » Marie Furrer, 1875, de Dœtzingen, releveuse, catégorie A ;
3. » Alice Marchand, 1878, de Sonvilier, infirmière, catégorie A ;
4. » Berthe Christin, 1884, de Haute-Savoie, infirmière, catégorie B ;

et a fait passer de la catégorie B en catégorie A : M<sup>lle</sup> Alwina Aegerter, infirmière.

Ces candidates ont été admises comme membres dans la séance suivante du Comité.

Le 27 décembre, une réunion de Noël pour les infirmières de la section a eu lieu à Neuchâtel. Près de 30 membres avaient pu se rendre à l'invitation, dont l'initiative avait été prise par M<sup>lle</sup> Sahli, directrice du Bureau de placement de Neuchâtel, et par la secrétaire

Sœur *Maria Quinche*.

**Samaritains d'Yvonand.** — Petit à petit, les sociétés de samaritains se développent sur notre sol romand. Il y a quelques mois une section se fondait à Lausanne sous les auspices du D<sup>r</sup> Guisan, aujourd'hui nous devons mentionner la fondation de celle d'Yvonand. Cette Benjamine est présidée par M. Paul Roullier, caissier com., et son secrétaire est M. Ch. Perrinjaquet.

**Bienne. Samaritains.** — (Comm.) — Samedi soir, 14 décembre, avait lieu dans les locaux de la Société des samaritains (collège de la Plænke), l'examen de clôture des cours donnés sous les auspices de l'Union suisse des samaritains, section de Bienne, et ayant pour sujet : « Les soins à donner aux malades ». C'était la première fois qu'un tel cours était offert spécialement pour dames et demoiselles, les

cours précédents ayant eu plus spécialement pour but l'étude des secours en cas d'accidents. Ce cours spécial réunissait 64 participants dont 43 de langue française et 21 de langue allemande ; il eut une durée de 56 heures, c'est-à-dire 28 heures de théorie et 28 heures de pratique, sous la direction experte de deux de nos célébrités médicales, M. Terraz et M. Grutter, tous deux docteurs à Bienne.

Ensuite de cet examen, non seulement très intéressant, mais des plus instructif, nous sommes obligés de déclarer que maîtres et élèves y ont mis toute leur énergie, tout leur savoir en la matière et surtout leur cœur, les uns pour enseigner, les autres pour suivre régulièrement une étude aussi difficile, nous dirons même, aussi aride que celle formant l'objet de ces cours. Néanmoins, ce fût un vrai plaisir de voir les élèves répondre d'une manière aussi intelligente que prompte aux nombreuses questions posées par MM. les directeurs. A ces derniers, tout particulièrement, nous adressons nos plus chaleureux remerciements pour leur dévouement désintéressé à la cause samaritaine. Nos félicitations s'en vont aussi à tous les participants pour leur assiduité et les heureux résultats obtenus.

Nous espérons que ce sera pour la section de Bienne un encouragement dans l'avenir à continuer l'œuvre poursuivie jusqu'à ce jour et nous invitons tout spécialement les personnes intéressées à cette cause, et elles doivent être nombreuses, à se joindre à cette utile et bien-faisante institution qui mérite d'être soutenue et encouragée sous tous les rapports.

Union suisse des samaritains, section de Bienne, nous souhaitons que vous soyez récompensée de vos peines en voyant votre société devenir toujours plus prospère pour la cause humanitaire que vous poursuivez. C'est là notre vœu.

---

### Vente de la carte du 1<sup>er</sup> Août

Le Comité de la fête nationale a fait parvenir à la Direction de la Croix-Rouge suisse la belle somme de **fr. 40,000**, bénéfice net de la vente de la carte nationale du 1<sup>er</sup> Août 1912.